

# APPRENTISSAGE

POUR (RE)DONNER DU SOUFFLE À VOTRE ASSOCIATION

## ÉDITION SPÉCIALE ASSOS

**CXYTALIS.**

(RE)DONNER DU SOUFFLE À VOS PROJETS

**6000€ d'aides** pour le recrutement des apprentis entre 18 et 29 ans.\*

\*pour tout contrat signé en 2023

## LA SOLUTION ALTERNANCE ZÉRO CONTRAINTE

Rentrées scolaires programmées dès le 26 juin 2023

Une rentrée toutes les semaines (du 26 juin 2023 au 18 septembre 2023)

### VOUS AVEZ BESOIN DE RECRUTER ?

«En recrutant un collaborateur en apprentissage, vous les associations, vous permettez à des jeunes d'apprendre et de monter en compétences.

Et, ces jeunes vous le rendent bien : en s'impliquant fortement, ils contribuent grandement à l'accomplissement des diverses missions que vous leur confiez.

On est bien dans une relation "gagnant-gagnant".»

Charlotte PION, conseillère en formation et chargée du recrutement des candidats.

L'offre "Alternance Zéro Contrainte" a été conçue, en concertation avec les associations, pour répondre aux problématiques auxquelles vous êtes confrontées : manque de souplesse des plannings, formations inadaptées, difficultés pour accompagner les alternants, absence de locaux pour accueillir les alternants et coût financier trop élevé.

#### Des plannings spécifiquement conçus pour répondre à vos besoins

En tant qu'association, vous avez la possibilité de choisir entre 2 types de plannings :

- Classique : 2 jours à l'école / 3 jours dans votre structure (de septembre 2023 à août 2024)
- Spécifique : 7 semaines de présence à l'école (pendant l'été 2023, au moment où vous n'avez pas besoin de vos alternants). Et ensuite, chaque semaine, 1 seul jour de présence à l'école / 4 jours dans votre structure (de septembre 2023 à juin 2024). Ce planning a été construit, à votre demande, afin de pouvoir **bénéficier d'alternants déjà bien formés à leur arrivée chez vous** et **disponibles quand vous en avez le plus besoin**.

#### Des formations adaptées à vos besoins

Toutes les formations proposées (du niveau Bac à Bac+5) sont **reconnues par l'État** (RNCP) et **peuvent être suivies en 1 an seulement** (à l'exception du Bac+5, en 2 ans).

Les domaines sont variés et adaptés à vos besoins : communication, digital, community management, événementiel, développement de partenariats, ressources humaines, administratif, ...



« Avec la Bourse Assos, Oxytalys a aidé le club pour recruter des étudiants, avec le statut de Sportif de Haut Niveau (SHN). Non seulement cela motive nos joueurs « en herbe » qui peuvent s'identifier à eux mais, en plus, ils nous permettent d'améliorer la visibilité du club »

Gilles Weinfeld Laborde,  
Président du Rugby Club de Juvignac



« Les associations s'avèrent être de très bonnes structures d'accueil pour les étudiants en alternance. En effet, elles leurs permettent de mettre en œuvre leurs compétences de manière autonome, avec une grande polyvalence. Les étudiants grandissent à la vitesse grand V »

Franck Lubrano,  
Responsable Pédagogique Oxytalys

## "Le « LAB » pour vous aider à tutorer vos alternants

Accompagnement et tutorat de vos alternants afin de leur permettre de contribuer au maximum à la **réalisation des missions que vous leur confiez**. Oxytalis propose le « LAB » (chaque soir, après les cours, de 17h30 à 19h00, et les samedis matin).

Le « LAB », c'est quoi ?

Ce sont des séances de travail proposées aux étudiants. Ceux qui le souhaitent peuvent travailler sur les dossiers et les missions que vous leur confiez. Tutorés par les équipes pédagogiques d'Oxytalis, ils peuvent solliciter leurs formateurs (qui sont tous des professionnels et des spécialistes dans leur domaine) afin de résoudre les problématiques auxquelles ils sont confrontés.

Ils arrivent chez Oxytalis avec des questions. Ils reviennent dans votre structure avec des débuts de réponse.

## Mise à votre disposition d'une salle de co-working pour accueillir vos alternants

Un certain nombre d'associations nous ont fait part de leur difficulté à accueillir des alternants, notamment à cause de l'absence de locaux ou de place dans les locaux.

C'est pour cela que nous avons décidé de **mettre à votre disposition une salle de co-working et des bureaux** pour que vos alternants puissent travailler dans les meilleures conditions :

- bureau
- armoire de stockage du matériel
- accès au wi-fi et aux ressources de l'école (ordinateur, matériel photo et vidéo, ...)
- accès aux formateurs pour aider vos alternants à avancer sur leurs missions

## Des frais pédagogiques entièrement pris en charge ... et des aides de l'État

Afin de ne pas impacter le budget de votre association, Oxytalis ne propose jamais de tarif qui dépasse le montant de prise en charge des frais pédagogiques par votre OPCO (Opérateur de Compétences). Ainsi, **la formation de vos alternants ne vous coûte absolument rien**.

De plus, grâce à la mise en place d'une subrogation, c'est votre OPCO qui règle directement les frais pédagogiques : vous n'avez même pas de sortie de trésorerie.

De plus, les aides de l'État sont renouvelées à hauteur de 500€ / mois pour chaque alternant. Par exemple, la rémunération d'un apprenti âgé de moins de 21 ans est de 251.76€ / mois (avec la valeur du SMIC au 01/05/2023 et aide de l'État déduite).

**Prise en charge TOTALE de la rémunération possible grâce à la "Bourse Assos" (voir page 4).**



« Grâce à sa bienveillance, ses valeurs et la mise à disposition d'un espace de travail dédié, Oxytalis est une école facilitatrice pour la réussite de l'association et de l'apprenant. Pour Secours Infirmiers, c'est un accompagnement gagnant/gagnant ! »

Nathalie Bigeon et Sabrina Morselli,  
Association Secours Infirmiers



« Oxytalis a permis de mener à bien notre événement : le Rugby Beach de Palavas. Pendant toute la phase de préparation et d'organisation de l'événement, ainsi que le jour J pour la partie animation, cette aide a été précieuse et a contribué à la satisfaction des joueurs et à la réussite du projet. »

Patrice Huc,  
Association Play up

Parce qu'Oxytalis est attentif à son environnement, nous souhaitons encourager le dynamisme du tissu associatif local, qui contribue tant à irriguer et à faire vivre nos territoires.

Aussi, afin de (Re)donner du souffle aux associations, nous reconduisons la Bourse Assos.

Nous la renforçons même, puisque nous la dotons, pour cette troisième année et jusqu'au 31/10/2023, d'une **enveloppe de 91 000 euros**.

C'est une aide que nous réservons aux associations.

Nous vous offrons cette Bourse afin de vous accompagner dans le recrutement d'alternants formés par Oxytalis, pour l'année scolaire 2023-2024.

**La Bourse Assos est un partenariat qui vous est réservé.** Elle prend la forme d'une subvention qui vous est octroyée en contrepartie d'une visibilité que vous nous accordez.

Elle vous permet de pouvoir recruter des alternants pour mener à bien des missions de tout type (administratif, recherche de partenariats, recherche de sponsors, mise en place d'événements, communication digitale, réseaux sociaux, ...).

Le montant de la bourse est de :

- 1 500€ maximum pour le recrutement d'un alternant (quel que soit le niveau d'études suivies)
- 4 000€ maximum pour le recrutement de 2 alternants (quel que soit le niveau d'études suivies)
- 9 100€ maximum pour le recrutement de 3 alternants (quel que soit le niveau d'études suivies)

## #BOURSEASSOS

### Exemples de chiffrage

Éléments financiers pour le recrutement d'apprenti(es) par rapport à leur rémunération annuelle (apprenti(es) âgé(es) de moins de 21 ans sur toute la durée du contrat de 1 an)

Nombre d'apprenti(es)	Salaire annuel	Aides de l'État	Reste à charge annuel	Bourse Assos	Reste à charge annuel	
					Total	Par apprenti
1	9 015,76 €	6 000 €	3 015,76 €	1 500 €	1 515,76 €	<b>1 515,76 €</b>
2	18 031,51 €	12 000 €	6 031,51 €	4 000 €	2 031,51 €	<b>1 015,76 €</b>
3	27 047,27 €	18 000 €	9 047,27 €	9 047,27 €	0 €	<b>0 €</b>

- Chiffrage effectué en fonction du montant du SMIC au 01/05/2023
- Le chiffrage peut être supérieur en fonction de critères tels que la Convention Collective appliquée, le fait que l'apprenti(e) a déjà suivi une formation en alternance, ...



Scannez le QR Code pour accéder au formulaire de demande de renseignements

837 000 contrats d'apprentissage ont été signés en France en 2022

*Source : DARES - Ministère du travail - Mars 2023*

 @oxytalis

 @oxytalisformations

07 68 14 41 13 

franck@oxytalis.com 